

REGLEMENT INTERIEUR

Association : "Heureux qui comme Ulysse..."

La péniche Europodyssée est un lieu de vie, d'éducation, d'enseignement où chacun exerce des responsabilités, a des droits et des devoirs. Ce règlement intérieur s'adresse à tous.

Des règles communes à tous concernent les personnes, êtres humains égaux.

Des règles particulières concernent des groupes de personnes (jeunes, personnel travaillant sur Europodyssée, famille et personnes venant de l'extérieur), suivant les fonctions de chacun.

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

L'établissement fonctionne dans le respect des principes de laïcité et de neutralité politique, idéologique et religieuse.

Chaque membre a le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et dans ses convictions.

Toute relation sexuelle, de comportement de flirt ou de parasitage, et toutes manifestations de violences à l'égard des personnes et des objets sont proscrites.

Toute dégradation de matériel ou de vol entraînera l'engagement de l'assurance de responsabilité civile de l'intéressé.

Il est interdit aux personnes de l'institution d'introduire des boissons alcoolisées, des armes, des stupéfiants, des médicaments (à l'exception de prescriptions médicales).

Il est fait obligation aux jeunes de participer à toutes les activités qui leur sont destinées et les tâches qui en découlent.

Les jeunes disposent de la liberté d'information et de la liberté d'expression dans le respect du pluralisme et de la neutralité.

2. RESPECTS DES BIENS PUBLICS ET PRIVÉS

Chaque jeune a le droit d'utiliser les locaux et les équipements qui lui sont destinés.

Toute dégradation entraîne le remboursement et une sanction.

Les locaux devront être tenus en bon état par tous.

3. VIE COLLECTIVE

La vie collective est régie par le règlement intérieur. Ce règlement détermine les horaires à respecter, les droits et devoirs de chacun.

Son non-respect fait l'objet de sanctions.

Tout au long de l'année les jeunes doivent prendre en charge la vie collective : ménage, cuisine, vaisselle, entretien du linge et entretien de la péniche.

4. CONSIGNES DE SECURITE LIES A LA NAVIGATION

- A la barre de l'Europodyssée, le pilote dirige la péniche, les man oeuvres, et est responsable et vigilant pour l'ensemble de l'équipage.

- Il est interdit de courir sur le bateau.

- Ne pas oublier de baisser la tête au passage des ponts.

- Ne pas sauter dans les écluses.

- Respecter les codes et règles de navigation.

- Les manoeuvres d'accostage se font le plus lentement possible et personne ne doit descendre du bateau avant que le pilote ne l'y ait invité.

5. SANCTIONS

La loi de l'État s'applique sur le bateau. Le règlement intérieur en est un complément. Il garantit la sécurité physique et le bien-être de chacun.

La question des sanctions se pose dès que le règlement intérieur n'est pas respecté.

Dans tous les cas la sanction doit être éducative, expliquée et adaptée à la faute, selon sa gravité et sa nature.

En cas d'infraction le dépôt d'une plainte est systématique.

6. ADMISSIONS

L'institution accueille tous les jeunes qui lui sont proposés. Les seules exceptions résultent du fait que le comportement ou la personnalité d'un jeune serait incompatible avec la vie en équipage dans un endroit clos, ou lorsque l'effectif est complet.

Les dossiers seront examinés sous la responsabilité de l'équipe de direction.

Toute candidature retenue se transformera en placement. Une rencontre entre le jeune, sa famille (ou son tuteur) et le référent permettra de présenter le projet de l'institution et de déterminer un projet pour le jeune.